

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 20 septembre 2016*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 26 septembre 2016
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, Alain HUBER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Sylvie FIRMERY, Jean-Luc POIREL, Florence STEIN, Jean-Marie WEISGERBER, Fabienne BOULET, Adrien DIEBOLT, Anne DOUADIC-LATUNER, Pierre GANIER, Marie-Hélène ARIOUA, conseillers municipaux

Avait donné procuration : M. Eric HERTZOG

Absents excusés :

-Mmes Caroline VANDEPPUTTE, Christine BLANCK, Edwige TOMAZ, M. Etienne GIRARDOT

N° 2016/047 :

Budget principal : décision modificative N°1 suite à la suppression du budget annexe Bowling

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU la délibération du 5 octobre 2015 décidant de supprimer le budget annexe Bowling à compter du 1^{er} janvier 2016, avec intégration des résultats, de l'actif et du passif dans le budget principal,

Ayant pris connaissance de la balance de transposition et de transfert au 31 décembre 2015 établie par madame la comptable de la commune, laquelle laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 11 529,55 €, un déficit d'investissement de 1 664,04 €, soit un excédent global de clôture de 9 865,51 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Approuve la balance de transfert au 31.12.2015 ;
- Décide d'affecter les résultats susvisés au budget principal ;
- Approuve la décision modificative N° 1 du budget principal 2016 ci-dessous :

COMPTE	FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES	INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
2041412			+ 8 200,00	
6574	+ 1 665,51			
023	+ 9 864,04			
021				+ 9 864,04

001				- 1 664,04
002		+ 11 529,55		
TOTAL	+ 11 529,55	+ 11 529,55	+ 8 200,00	+ 8 200,00

N° 2016/048 :

Subvention d'équipement pour la création d'un atelier relais : amortissement

Le maire informe l'assemblée que la subvention d'équipement d'un montant de 100 000 euros versée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour la création de l'atelier relais DELPIERRE doit faire l'objet d'un amortissement linéaire au budget dont la durée est fixée par le conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Fixe à 15 années la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à compter de l'exercice 2017.

N° 2016/049 :

Admission en non-valeur

Le conseil municipal,

Considérant la demande d'admission en non-valeur présentée le 30 août 2016 par madame la comptable de la commune relative à un reste à recouvrer d'un montant de 10 euros sur l'exercice 2016, inférieur au seuil de poursuite,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide d'admettre en non-valeur le produit numéroté 2430500233 sur la liste pour un montant de 10 euros.

N° 2016/050 :

Location de l'appartement 59 Grand'Rue à HERSBACH

Le maire informe le conseil municipal qu'à la suite du départ de son locataire, l'appartement de fonction sis au 59 Grand'Rue à Hersbach, au 1^{er} étage du groupe scolaire, est vacant depuis le mois de mai. Il lui propose de le louer à titre précaire et révocable.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide de louer l'appartement (côté droit) du groupe scolaire, 59 Grand'Rue à HERSBACH, à titre précaire et révocable, à Madame Sandrine BESCOND, selon les conditions suivantes :
 - Date d'effet : 1^{er} septembre 2016 ;
 - Loyer mensuel : 400 euros ;
 - Charges mensuelles chauffage : 60 euros ;
 - Forfait annuel de 80m³ de consommation d'eau facturés sur 2 semestres ;
 - Montant de garantie : 460 euros
- Autorise le maire à signer le bail à intervenir.

N° 2016/051 :

Attribution de subventions

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :
 1. A l'Association des Parents d'Elèves de Hersbach pour le spectacle traditionnel lors du marché de Noël du 26 au 27 novembre 2016 : 600 euros
 2. A l'Association Sportive de la Cité Scolaire Henri Meck de MOLSHEIM suite aux frais engagés pour les championnats de France UNSS de cross au cours desquels un élève de la commune a été primé : 170 euros

N° 2016/052 :

Prix maisons fleuries 2016

Le maire propose à l'assemblée de récompenser les lauréats du fleurissement de cette année par l'attribution de bons d'achats à valoir chez BIENVENOT Horticulture et (ou) La Cascade Fleurie à WISCHES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Décide d'attribuer aux différents lauréats désignés par le jury communal :
 - 3 bons de 60€
 - 3 bons de 50€
 - 4 bons de 40€

N° 2016/053 :

Cours d'Anglais année scolaire 2016/2017

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- Approuve la reconduction des cours d'Anglais dispensés par Mme Varvara CRENNER aux élèves de la commune allant du CE1 au CM2 les jeudis et vendredis, au tarif de 35 euros/heure.

N° 2016/054 :

Aménagement d'un PUMPTRACK sur la commune de MUHLBACH/BRUCHE

Le maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement d'un PUMPTRACK sur la commune de MUHLBACH SUR BRUCHE et lui présente le descriptif de l'aire envisagée dont le coût s'élève à 76 250 euros hors taxes.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de MUHLBACH/BRUCHE avec la participation des communes de LUTZELHOUSE, URMATT, WISCHES, ainsi que de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Elle sera aidée par l'Etat au titre de la DETR à concurrence de 19 000 euros et bénéficie également d'un soutien parlementaire de 10 000 euros. La communauté de communes quant à elle participe à hauteur de 15 000 euros. Le montant individuel à répartir entre les trois communes est par conséquent estimé à 8 062,50 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- S'engage à contribuer financièrement à cet aménagement selon la répartition indiquée, soit à ce jour, 8 062,50 euros ;
- Précise que les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au compte 2044112 de la section d'investissement du budget principal par décision modificative approuvée lors de cette même séance ;
- Dit qu'il s'agira d'un versement unique auprès de la commune de Muhlbach sur Bruche et que la commune de Wisches ne participera pas aux frais d'entretien ultérieurs de cette installation.

N° 2016/055 :

Rapports annuels d'activités

Le maire informe le conseil municipal que les sociétés Electricité de Strasbourg, Veolia ainsi que le SELECTOM ont déposé leur rapport annuel d'activités pour l'année 2015 et qu'il est à la disposition du public en mairie.

N° 2016/056 :

Divers : équipement graphique à LED CMS

Les installations graphiques (panneaux lumineux d'information) installés à Wisches et à Hersbach il y a déjà huit années ne fonctionnent plus de manière optimale et ne peuvent être remis à niveau avec un nouveau logiciel car les diodes sont usées et défectueuses

La société Lumiplan a fait des propositions de remplacement dont le conseil municipal prend connaissance.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un équipement graphique Excellium à LED CMS et charge le maire de signer le bon de commande.

Pour extrait conforme
A Wisches, le 27 septembre 2016
Le maire,
Alain FERRY